



Ville de Lausanne

Municipalité

A Mesdames et Messieurs
les membres du Conseil communal
1001 Lausanne

Lausanne, le 30 avril 2025

Résolution de Mme Franziska Meinherz (EàG) et consorts du 12 octobre 2021 adoptée par le Conseil communal suite à la réponse à l'interpellation de Mme Franziska Meinherz : « La Valencienne : une cacophonie donnant l'impression d'un avenir incertain pour ce lieu »

Madame la Présidente, Mesdames, Messieurs,

Lors de sa séance du 12 octobre 2021, dans le cadre du traitement de la réponse à l'interpellation de Mme Franziska Meinherz (EàG) et consorts « La Valencienne : une cacophonie donnant l'impression d'un avenir incertain pour ce lieu », le Conseil communal a adopté la résolution suivante de Mme Franziska Meinherz (EàG) et consorts :

« Le Conseil communal souhaite que la Municipalité restitue dans les plus brefs délais la gestion de la Valencienne aux associations, collectifs et habitant·e·s du quartier, en s'assurant que puissent participer à la gestion de la Valencienne à la fois des personnes, collectifs et associations ayant contribué à entretenir et animer la Valencienne par le passé, ainsi que les personnes, collectifs et associations voulant s'y investir dans l'avenir. ».

Réponse de la Municipalité

La Municipalité réaffirme son engagement à garantir un accès équitable, transparent et durable au site de la Valencienne. Elle reconnaît l'importance de ce lieu dans la vie sociale du quartier de Prélaz-Valency et sa richesse issue d'initiatives associatives citoyennes.

Dans cet esprit, un cadre de gouvernance partagé a été instauré avec la création de la Faïtière associative de la Valencienne au printemps 2025. Toutes les associations impliquées dans la vie du lieu ont été invitées à participer à la définition de ce nouveau modèle de gestion. Ce processus a permis à chacune d'entre elles de se positionner librement sur leur implication future. Plusieurs associations ont activement contribué à la construction de ce cadre et ont choisi de rejoindre la faïtière pour la saison en cours.

La faïtière réunit aujourd'hui plusieurs entités locales, dont l'Amicale de pétanque, l'Association de quartier Prélaz-Valency, le Collectif la Valencienne, l'association Valency et d'autres collectifs engagés. Chaque association membre dispose d'un pouvoir de



décision égal, selon les principes de gouvernance partagée inscrits dans les statuts et la charte de la faîtière.

Ce nouveau modèle répond directement à la résolution précitée car :

- Il permet la participation des associations ayant animé la Valencienne dans le passé et de celles souhaitant s'y investir aujourd'hui ou à l'avenir ;
- Il assure une gouvernance horizontale, respectueuse des valeurs de collaboration, d'inclusion et de transparence.

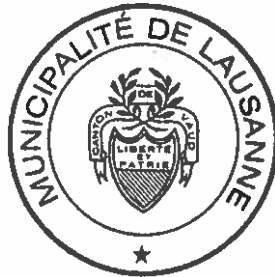
A ce propos, la Ville de Lausanne assure un rôle de facilitation et de soutien logistique, notamment pour la coordination initiale, la gestion administrative et la sécurisation des usages du site, dans l'objectif de permettre, à terme, l'autonomisation de la faîtière.

En vous priant de bien vouloir prendre acte de la présente communication, nous vous prions d'agréer, Madame la Présidente, Mesdames, Messieurs, nos salutations distinguées.

Au nom de la Municipalité

Le syndic
Grégoire Junod

(.L.)



Le secrétaire
Simon Affolter

[Signature]